

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 juillet 2016, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé

**«Règlement numéro 2016-04 modifiant le règlement
2010-05 concernant les feux de foyer».**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

1245, Principale
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0


DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 4 juillet 2016.


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 5 juillet 2016,


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière